

*Direction du personnel
et des services*

Arrêté du 20 février 2001 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial à l'inspection générale du travail des transports

NOR : *EQU0110037A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat, notamment son article 11, second alinéa ;
Vu le décret n° 85-659 du 2 juillet 1985 modifié fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'urbanisme, du logement et des transports ;
Vu le décret n° 97-712 du 11 juin 1997 relatif aux attributions du ministre de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu l'arrêté du 31 mai 1983 portant création d'un comité technique paritaire spécial à l'inspection du travail des transports ;
Vu l'arrêté du 21 février 1984 modifié portant organisation de l'inspection du travail des transports ;
Vu l'arrêté du 3 août 2000 fixant les modalités de la consultation du personnel organisée afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu l'arrêté du 7 novembre 2000 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère de l'équipement, des transports et du logement suite aux élections du 24 octobre 2000,
Vu les propositions des organisations syndicales CGT, CGT-FO et CFDT,
Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés respectivement représentants de l'administration et représentants du personnel au comité technique paritaire spécial à l'inspection générale du travail et des transports les fonctionnaires ci-après désignés :

I. - REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires

M. Saadia (Samy-Marc), inspecteur général du travail et de la main-d'œuvre des transports ;
M. Varenne (Serge), directeur du travail hors classe (transports) ;
M. Proville (Christian), contrôleur général (transports) ;
Mme Daillet-Demetz (Corinne), attachée principale d'administration centrale, chargée du bureau GB 5 à la direction du personnel et des services ;
M. Robez (Alain), ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé du bureau SD 2 à la direction du personnel et des services ;
M. Focret (Marc), attaché principal des services déconcentrés, chargé du bureau SD 4 à la direction du personnel et des services.

Membres suppléants

M. Gouteraux (Alain), contrôleur général (transports) ;
M. Surmely (Patrice), directeur du travail hors classe (transports) ;
M. Berthet (Jean-Pierre), directeur adjoint du travail (transports) ;
M. Perrin (Gilles), attaché principal des services déconcentrés, chargé du bureau GB 2 à la direction du personnel et des services ;
M. Leblanc (Sylvain), attaché principal d'administration centrale, chargé du bureau SF 2 à la direction du personnel et des services ;
Mme Pichet (Nathalie), attachée d'administration centrale, au bureau SF 4 à la direction du personnel et des services.

II. - REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Membres titulaires

Au titre de l'organisation CGT :

M. Arcelin (Bruno), inspecteur du travail ;

Mme L'Hommée (Valérie), inspecteur du travail.

Au titre de l'organisation CGT-FO :

M. Garrigues (Didier), directeur adjoint du travail ;

Mme Griset (Sylvie), contrôleur du travail.

Au titre de l'organisation CFDT :

Mme Thery (Laurence), inspecteur du travail ;

Mme Marchand (Lucette), AADS - SNCF (transports).

Membres suppléants

Au titre de l'organisation CGT :

Mme Lahache (Michèle), contrôleur du travail ;

Mme Marzive (Nadine), contrôleur du travail.

Au titre de l'organisation CGT-FO :

M. Porte (François), inspecteur du travail ;

M. Meyer (Georges), contrôleur du travail.

Au titre de l'organisation CFDT :

M. de Gaillande (Hervé), directeur adjoint du travail ;

Mme Lemancel (Nathalie), contrôleur du travail.

Article 2

Le directeur du personnel et des services et l'inspecteur général du travail et de la main-d'œuvre des transports sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Fait à Paris, le 20 février 2001.

Pour le ministre et par
délégation :
*Le directeur du personnel
et des services,*
J.-P. Weiss